



COMPTE RENDU  
GROUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE SUR LES SOINS D'HYGIENE A DOMICILE  
Mardi 14 juin 2016, de 14h00 à 16h30

**Ordre du jour**

- Tour de table
- Présentation du rôle et des missions des SSIAD (Cf. diaporama en pièce jointe)
- Echanges et discussions autour du rôle et des missions des SSIAD

**Invités :** Cf. liste en fin de document (page 7)

Thèmes	Commentaires	Propositions
Présentation du rôle, des missions et des difficultés des SSIAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages divers selon le statut du SSIAD et de son porteur :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les SSIAD rattachés à des CH bénéficient des véhicules et parfois des personnels de l'hôpital</li> <li>➔ Les SSIAD associatifs ont la possibilité de faire appel à de l'intérim</li> </ul> </li> <li>• Dotation globale de soins ➔ Forfait (pas de tarification à l'acte) : prix de journée entre 34 et 36 €</li> <li>• Taux de remplissage de 70 % demandé par l'ARS</li> <li>• Possibilité de dérogation pour les GIR 5-6</li> <li>• Dérogation possible pour les personnes handicapées sur demande des SSIAD à l'ARS ➔ SSIAD Domusvi d'Orange dispose de 90 lits dont 3 places dédiées aux personnes handicapées</li> <li>• Possibilité d'adosser une ESA au SSIAD si celui-ci dispose de plus 60 places</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges à développer avec les SAAD (volonté commune)</li> </ul>
(Cf. diaporama)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les SSIAD doivent proposer un projet personnalisé de soins en lien avec les besoins réels du patient et avoir une réponse évolutive en fonction de l'évolution de son état de santé, en adaptant notamment la fréquence de ses interventions</li> <li>• Il importe de bien cadrer la demande lors de la visite de préadmission et insister sur les missions du SSIAD, notamment celles de prévention (hygiène, dépression, chutes, hydratation, nutrition...) via par exemple le suivi de la pesée ou une surveillance cutanée...et de prévenir l'IDEL ou le MT en cas d'alerte</li> <li>• De son côté, dans le cadre de son rôle propre (accompli sans prescription médicale), l'IDEL a pour mission d'évaluer les besoins du patient via la DSI et de dispenser les soins visant à assurer le confort et la sécurité de la personne</li> <li>• Patricia BLANQUIER précise que le suivi de l'IMC est préférable au suivi du poids.</li> <li>• En l'absence de médecin (week-end), l'IDEL appelle le 15 ; les appels sont enregistrés et les recommandations ont valeur de prescription.</li> </ul>	

<p>Présentation du rôle, des missions et des difficultés des SSIAD</p> <p>(Cf. diaporama)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autre mission : « préparer » l'accueil en EHPAD, avec la personne, sa famille et son médecin traitant quand la situation au domicile n'est plus envisageable</li> <li>• Dans le cadre du SSIAD, le temps de coordination est très important, notamment les échanges avec les familles</li> <li>• L'ordre infirmier a en charge de veiller au respect des devoirs professionnels des infirmiers. Les patients peuvent se plaindre à l'ARS en cas de soins mal assurés ou de maltraitance du soignant. Il arrive aussi qu'il y ait maltraitance du patient sur le soignant. Les litiges entre patients et IDEL (patient ou soignant maltraitant) sont traités par le conseil de l'ordre infirmier. L'ordre contacte chaque partie afin d'envisager une procédure de conciliation. Un PV est établi par le conseil de l'ordre, suivi d'un contrôle quelques temps après. En cas de non résolution du conflit, l'ordre saisit la Chambre disciplinaire (juge)</li> <li>• Les infirmiers libéraux n'ont pas le droit d'interrompre la prise en charge et de laisser un patient qui le nécessite sans soins ; ils doivent lui donner un préavis d'un mois et proposer un cabinet remplaçant. Si c'est le patient qui refuse la prise en charge de l'infirmier libéral, c'est à lui à trouver un infirmier remplaçant.</li> <li>• Avec certains patients handicapés lourds et difficiles, on peut arriver à un épuisement des équipes soignantes. Les SSIAD avec un personnel soignant conséquent et les cabinets composés de plusieurs infirmiers peuvent envisager un roulement des professionnels. → Il importe toutefois de créer des ponts entre SSIAD, avec les IDEL pour se relayer sur les prises en charge lourdes et pallier cet épuisement.</li> <li>• Intérêt pour les équipes soignantes des SSIAD de pouvoir bénéficier d'un temps de soutien psychologique ou d'analyse des pratiques. → Le SSIAD Domusvi dispose d'un 0,20 ETP de psychologue qui intervient à la fois auprès des patients et de l'équipe. Une réunion mensuelle autour de thèmes récurrents (le refus de soins, les conflits avec la famille...) permet d'évoquer les difficultés de l'équipe. La psychologue peut aussi rencontrer le salarié individuellement.</li> <li>• A noter que la CARSAT organise pour le personnel de certaines structures (SSIAD, SAAD) des groupes de parole fermés sur une durée de 9 mois.</li> <li>• La plateforme d'accompagnement et de répit de la Maison Jean Touraille organise également des rencontres mensuelles d'analyse de la pratique ouvertes à tous les professionnels impliqués dans la prise en charge de personnes atteintes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des ponts avec les services SSIAD, avec les IDEL pour se relayer sur les prises en charge lourdes et pallier l'épuisement des équipes soignantes</li> <li>• Ces groupes de paroles et échanges de pratiques ont un effet très positif sur le personnel. Ils permettent d'améliorer le dialogue entre les différents corps de métiers (infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de vie) qui peuvent avoir des difficultés à communiquer.</li> </ul>
---	--	---

	<p>de maladies neurodégénératives (3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 18 à 20h au Pontet -615, chemin des Petits Rougiers-) avec une participation de 5 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ADMR propose à ses salariés des séances d'analyse de la pratique dans le cadre de leur plateforme.</li> <li>• Les salariés du SSIAD de l'HADAR peuvent bénéficier de formations spécifiques (accompagnement en fin de vie, douleur, maladies Alzheimer et apparentées...).</li> <li>• La cellule d'accompagnement psychologique d'ILHUP –réseau de santé- propose du soutien psychologique aux personnes atteintes de cancer sous la forme de 4 séances gratuites téléphoniques ou de consultations à domicile (sous condition de revenu). Les soignants peuvent également appeler la cellule d'accompagnement psychologique pour eux-mêmes.</li> <li>• Toujours dans le cadre de la maladie cancéreuse, la ligue contre le cancer propose aux patients des séances téléphoniques de soutien psychologique.</li> <li>• La PTA propose également aux patients quel que soit leur âge et leur pathologie – hors cancer- 3 séances du soutien psychologique en cabinet ou à domicile prises en charge sous condition de ressources (patients non imposables)</li> </ul>	
<p>Présentation du rôle, des missions et des difficultés des SSIAD</p> <p>(Cf. diaporama)</p>	<p><b>Difficultés des SSIAD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès au domicile des patients et la détention de leurs clés demeure un problème en raison d'un flou juridique. Entre la responsabilité de la détention des clés et la non-assistance à personnes en danger, il faut prioriser les risques. Un écrit doit être signé pour la remise et la restitution des clés. Le SSIAD de l'HADAR utilise des portes clés avec les initiales du patient seulement, en cas de perte.</li> <li>• Les familles demandent aux SSIAD des tâches qui incombent aux SAAD mais qui sont payantes → nécessité de rappeler aux familles le rôle des SSIAD. Sous la pression des familles, certains médecins prescrivent des prises en charge de SSIAD ou d'IDEL alors que le besoin réel n'est pas d'ordre médical ; ex : mettre les bas de contention, faire le petit déjeuner, sortir les poubelles fermer les volets...</li> <li>• Sorties hospitalières sans coordination avec les SSIAD, sans concertation en amont et le vendredi soir → Problème pour organiser la 1<sup>er</sup> visite et démarrer la prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur certains domicile : boîtier avec code qui enferme la clé</li> <li>• L'IDEC du SSIAD peut refuser la prescription si elle juge ne pas correspondre aux besoins et revoir la fréquence d'intervention à la baisse.</li> <li>• Lors de l'absence ponctuelle d'un professionnel et à titre exceptionnel, l'aide-soignante peut préparer le petit déjeuner à la place de l'AVS.</li> <li>• Nécessité de rappeler aux familles les missions de chacun</li> <li>• Sensibiliser les CH sur la nécessité d'une part, d'améliorer la communication en interne entre</li> </ul>

<p>Présentation du rôle, des missions et des difficultés des SSIAD  (Cf. diaporama)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Glissement des tâches des SSIAD en raison du délai d'attribution de l'ADPA et des aides allouées parfois insuffisantes A noter que la Loi ASV prévoit une remontée des plafonds de l'APA et des moyens supplémentaires pour les aidants : 500 € peuvent être dégagés pour le répit de l'aidant et 900 € sont mobilisables en cas d'hospitalisation de l'aidant principal pour assurer le relais au domicile ou financer un séjour temporaire de l'aidé</li> <li>• Difficulté de la prise en charge des patients dans Avignon Intramuros en raison de la difficulté du stationnement. Des autorisations pour stationner une heure sur des places livraison peuvent être attribuées par la mairie aux professionnels libéraux (IDEI, kiné...) et aux autres structures médico-sociales. Toutefois, une durée d'une heure peut être suffisante si le professionnel a plusieurs patients à voir.</li> <li>• Idem pour les structures chargées du portage des repas</li> <li>• Difficulté pour contacter les mandataires judiciaires et les organismes tutélares</li> </ul>	<p>les services médicaux et leur service social, et d'autre part d'anticiper et de coordonner les sorties avec les services du domicile SSIAD – SAAD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'accélérer le dossier ADPA avec la procédure d'APA immédiate sur des critères définis (défaillance de l'aidant, sortie d'hospitalisation...) Cf. document réalisé par le Département</li> <li>• En cas de situation bloquée, possibilité de contacter directement les responsables du service APA par mail ou fax en argumentant la requête</li> <li>• Le CLIC Grand Avignon a prévu de se renseigner auprès du service de circulation de la ville. La procédure est assez lourde et restrictive (pas adaptée aux roulements des équipes).</li> <li>• Prendre un abonnement à l'année (qui revient moins cher que des contraventions) est une autre solution mais elle ne résout pas le problème de manque de places de stationnement</li> <li>• Soirée théma sur la protection juridique des majeurs prévue le 8 décembre devrait permettre d'initier des liens plus étroits avec les MJPM</li> </ul>
---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de coordination entre les divers professionnels susceptibles d'intervenir à domicile (IDEL, SSIAD, SAAD, équipes médico-sociales du Département, MJPM, médecins traitants, kiné)</li>   <li>• Absence ou manque de communication entre les divers professionnels susceptibles d'intervenir à domicile <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Difficulté de transmission de l'info : par exemple en cas d'hospitalisation, le SSIAD peut être prévenu et pas le SAAD.</li> <li>➔ Compte-rendu de l'évaluation de l'équipe médico-sociale non communiqué aux acteurs du domicile (SSIAD – SAAD)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le partenariat entre les divers professionnels <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ sur les prises en charge lourdes, développer le travail en binôme (SSIAD et SAAD)</li> <li>➔ organiser des RCP à domicile pour que les intervenants du domicile se rencontrent et se coordonnent</li> <li>➔ nommer un référent d'équipe</li> </ul> </li> <li>• Communiquer le compte-rendu de l'évaluation de l'équipe médico-sociale</li> <li>• Prévoir des outils de liaison (papier, informatique) entre les intervenants du domicile</li>   <li>• En cas de problème avec le personnel soignant des SSIAD à domicile, contacter la coordinatrice du SSIAD</li> </ul>
--	--	--

**CONCLUSION :**

**Prochaine réunion le mardi 27 septembre 2016 de 14h00 à 16h30 à la MAIA du Haut Vaucluse 1 Rond-Point de l'Arc 84100 Orange sur les pistes de solutions à envisager entre SAAD – SSIAD- IDEL6 (et Médecin Traitant) pour améliorer la coordination des acteurs au domicile.**

Liste des invités - Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins d'hygiène			
Partenaires	Représentants	Fonction	Présence
SSIAD de l'HADAR AVIGNON	Marc CHARPENTIER	IDE	1
	Michèle ROUMANILLE	Cadre de santé coordinateur	1
SSIAD de BOLLENE	Isabelle TORT	Coordinatrice	Excusée
SSIAD d'ENTRAIGUES de l'ADMR	Dominique ARNAUD	Responsable	1
SSIAD du CH de L'ISLE SUR LA SORGUE	Barbara VINIAL	Cadre de santé coordinateur	Excusée
SSIAD de SORGUES et du Pontet Union des Mutuelles de Vaucluse	Dominique LELOUP	Directrice du Pôle de Gériatrie	1
	Nathalie RAVERDY	Cadre de santé coordinateur	Excusée
SSIAD ESA DOMUSVI ORANGE	Régine CIARROCCHI	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD de VAISON LA ROMAINE et VALREAS	Véronique KLEIN	Infirmière coordinatrice	Excusée
SAAD Solidairement Vôtre -UMV	Julie MAZOYER	Coordinatrice	1
DOM'INNO	Sylvain CHABAL	Chargé de mission	Excusé
SAAD de l'ADMR	Marie Pierre COURBET	Chef de Service	Excusée
Réseau UNA Alpes-Vaucluse (SAAD)	Philippe LEMAITRE	Directeur	Excusé
SAAD Senior & compagnie	Florian LOUVRIER	Directeur	1
SAAD Sous mon toit	Jennifer CORDIER	Coordinatrice sociale	1
IDEL, Velleron	Isabelle ALLISON	IDEL /Infirmière Coordinatrice PTA	1
IDEL, Lapalud	Patricia BLANQUIER	IDEL / Infirmière Coordinatrice IHLUP	1
IDEL, Isle sur la Sorgue	Lucienne CLAUSTRES	IDEL / Représentante de l'URPS Infirmière PACA	Excusée
IDEL, Avignon	Catherine KIRNIDIS	IDEL / Représentante du Conseil de l'ordre infirmier	Excusée
IDEL, Sorgues et Carpentras	Elodie MANIKOWSKI	IDEL Sorgues et Carpentras	Excusée
Département, service PAPH évaluation	Caroline CAU	Chef de service	1
MAIA Avignon & communes alentours	Myriam COULON	Pilote	1
MAIA Haut Vaucluse	Fanny PROST	Stagiaire	1
	Sandrine LEHIANI	Pilote	1